

Membres de la commission de pré-validation :

--	--	--	--

Pré-validé Non validé

Observations :

Membres de la commission de validation :

--	--	--	--

Accepté Refusé

Observations :

IEN STI
M.ROSIAU Denis

Date :

Signature :

--	--	--

CAP RICS Session : 2024 Epreuve EP2

Option Chaudronnerie (Unité U2C) Option Soudage (Unité U2S)
Configuration, réalisation et contrôle d'un ouvrage chaudronné / soudé
Coefficient 12 +1 (PSE)

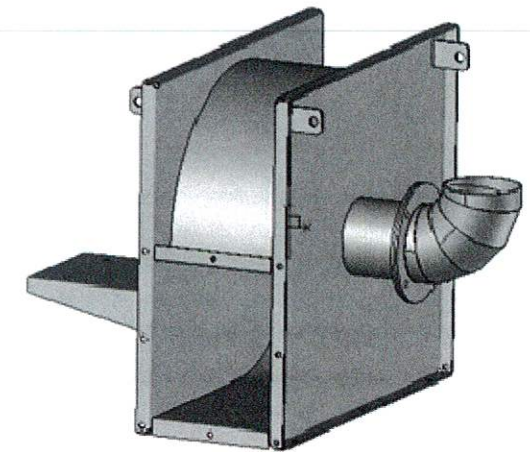
Etablissement de formation :
LPO de l'Artois Noeux les mines

Intitulé du projet :

Ventilateur centrifuge-V

Origine du projet :

Industrie
 Etablissement



Nombre de candidats (mini 2) :

2

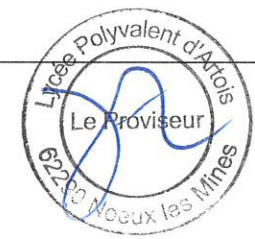
Enseignant (s) en responsabilité (s) du projet :

M MASIUK	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisation <input type="checkbox"/> Construction	M HENIN	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisation <input type="checkbox"/> Construction	M LEMANSKI	<input type="checkbox"/> Réalisation <input checked="" type="checkbox"/> Construction
----------	--	---------	--	------------	--

Estimation du budget :

118 € TTC

DDFPT de l'établissement :	Date :	Signature :
M DULONGCOURTY	22/11/23	
Gestionnaire :	Date :	Signature :
Mme SENAFFE	22/11/23	
Chef d'établissement :	Date :	Signature :
M POJDA	22/11/23	



Documents à fournir à la commission de pré-validation :

- Descriptif technique du projet (Obligatoire) Folio 3/8
- Plans d'ensemble et/ou définition (Obligatoire) Folio 4/8
- Calendrier prévisionnel du projet (Obligatoire) Folio 6/8
- Plan initial du projet Folio 5/8
- Autres documents (Organisation, ...)

Documents ressources fournis aux candidats (facultatif aux commissions) :

- 3D numérique du projet
- Plan d'ensemble
- Plans de définition
- Extraits de normes
- Documents liés aux procédures de sécurité et au respect de l'environnement
- Descriptifs des moyens de contrôle et de réalisation
- Documents techniques numérisés (Dmos, Matières, ...)

Moyens numériques utilisés :

- Logiciel CAO/DAO
- TopSolid
- Solidworks
- Autre :

- Logiciel Logitrace
- Logiciel de programmation FAO

- Alinéa
- TopSolid
- Profirst
- Autre :

- Matériel informatique :

- Tablette
- Autre :

Compétences mobilisées non évaluées (Obligatoire) :

- C1 : Identifier décoder et interpréter les données de définition d'un ouvrage ou d'un élément
- C2 : Préparer la fabrication de tout ou partie d'un ouvrage ou d'un élément
- Compétences à évaluer (Obligatoire) :
- C3 : Configurer et régler les postes de travail
- C4 : Réaliser un ou plusieurs éléments d'un ouvrage
- C5 : Assembler les éléments de tout ou partie d'un ouvrage
- C6 : Contrôler la réalisation
- C7 : respecter les procédures relatives à la sécurité et au respect de l'environnement
- C8 : communiquer sur son activité

Objectifs à atteindre et tâches à réaliser par le candidat

Ventilateur centrifuge-V

Candidat 1 :	Réalisation des Repères :
Nom :
Prénom :	(Le choix de la répartition équitable des repères à réaliser est à l'initiative des candidats, il sera validé par le professeur). -Utilisation de la chaîne numérique pour la réalisation d'un ou deux repères (pour développer, pour programmer et pour couper). -Réaliser les repères ci-dessus choisis. -Contrôler les repères réalisés, renseigner la ou les feuilles de contrôle demandées. -Positionner et pré-assembler les différents repères. -Contrôler les sous-ensembles assemblés, renseigner la ou les feuilles de contrôle demandées.
Candidat 2 :	Réalisation des Repères :
Nom :
Prénom :	(Le choix de la répartition équitable des repères à réaliser est à l'initiative des candidats, il sera validé par le professeur). -Utilisation de la chaîne numérique pour la réalisation d'un ou deux repères (pour développer, pour programmer et pour couper). -Réaliser les repères ci-dessus choisis. -Contrôler les repères réalisés, renseigner la ou les feuilles de contrôle demandées. -Positionner et pré-assembler les différents repères. -Contrôler les sous-ensembles assemblés, renseigner la ou les feuilles de contrôle demandées.
Candidat 3 :	
Nom :	
Prénom :	
Commun (Assemblage) :	-L'assemblage final sera réalisé en équipe. -Contrôler et remplir la fiche contrôle qualité. -Manutentionner le sous-ensemble en fonction de la norme AFNOR NFX 35-109 (ISO 11228-1 : 2003).

A cocher

X
X
X

X
X
X
X
X
X
X

A cocher

X

--

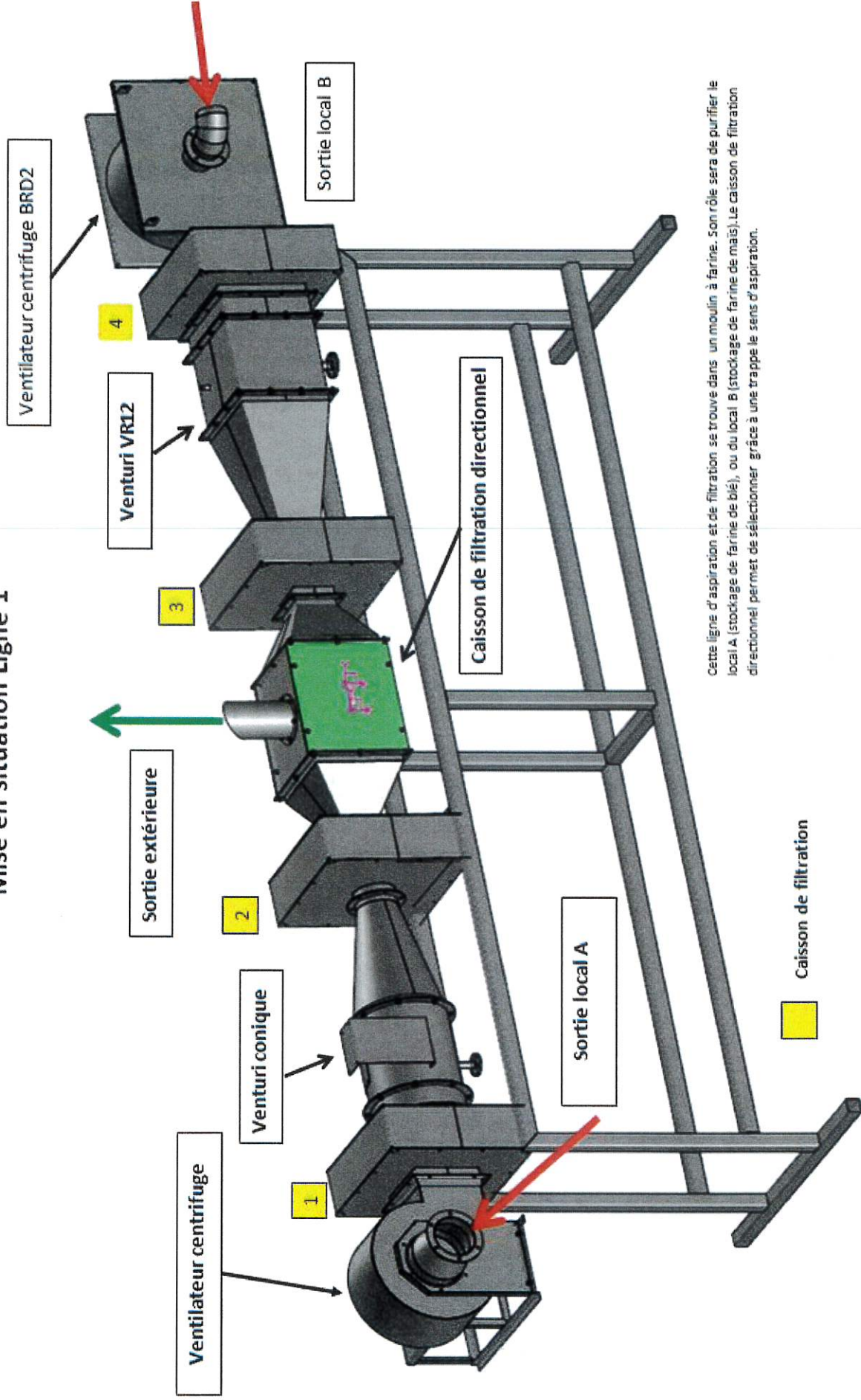
X
X

X
X

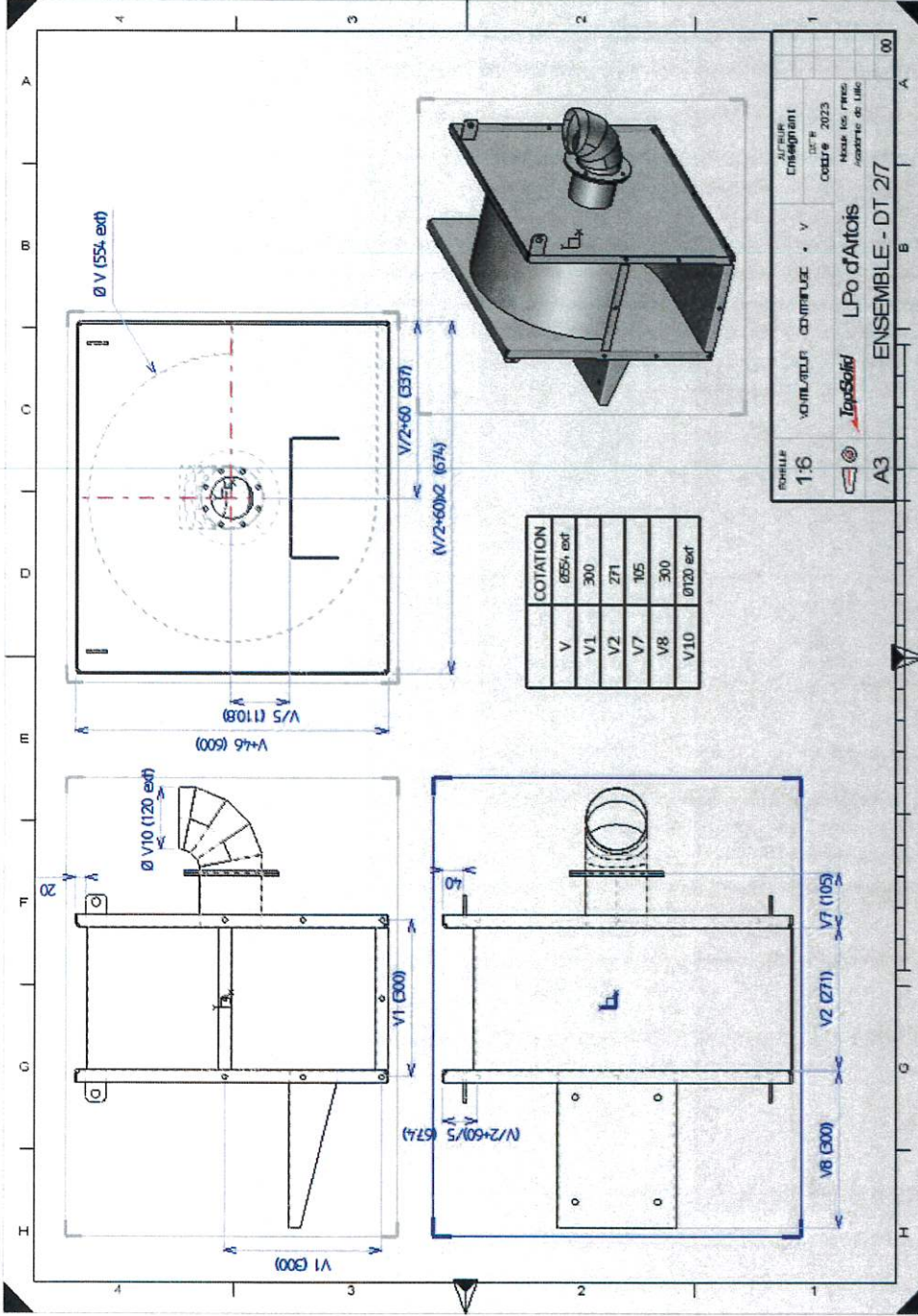
X
X

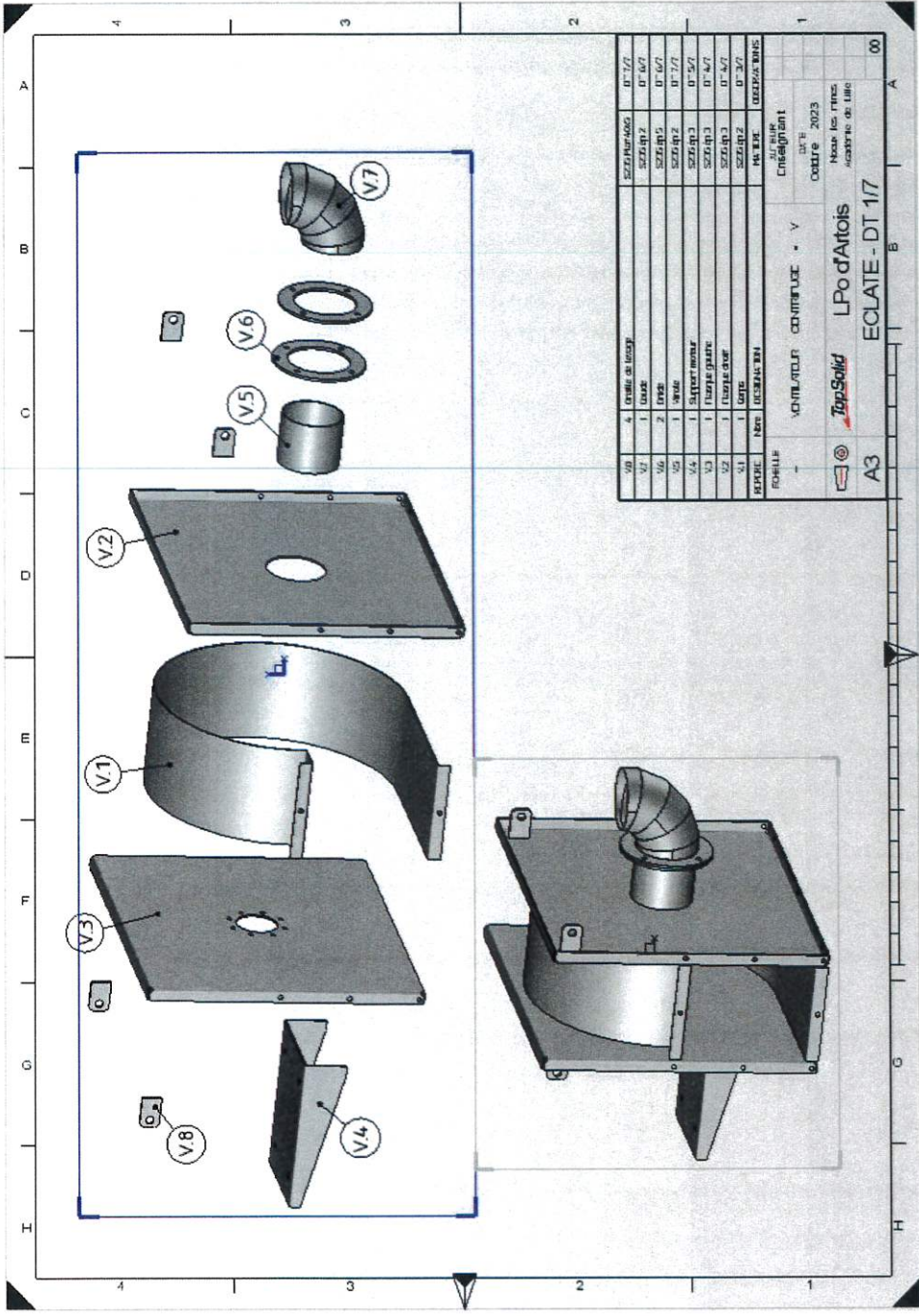
X
X
X
X
X
X

Mise en situation Ligne 1



Cette ligne d'aspiration et de filtration se trouve dans un moulin à farine. Son rôle sera de purifier le local A (stockage de farine de blé), ou du local B (stockage de farine de maïs). Le caisson de filtration directionnel permet de sélectionner grâce à une trappe le sens d'aspiration.





NO	Q	LIBELLE de l'usage	DESIGNATION	D
V1	1	BOITIER	BOITIER	D 117
V2	1	PLAQUE	PLAQUE	D 117
V3	1	PLAQUE	PLAQUE	D 117
V4	1	PLAQUE	PLAQUE	D 117
V5	1	BOITIER	BOITIER	D 117
V6	1	BOITIER	BOITIER	D 117
V7	1	BOITIER	BOITIER	D 117
V8	1	BOITIER	BOITIER	D 117

REVISION	DATE	DESCRIPTION
001	01/01/2023	PRELIMINAIRE
002	01/01/2023	REVISION
003	01/01/2023	REVISION
004	01/01/2023	REVISION
005	01/01/2023	REVISION
006	01/01/2023	REVISION
007	01/01/2023	REVISION
008	01/01/2023	REVISION
009	01/01/2023	REVISION
010	01/01/2023	REVISION
011	01/01/2023	REVISION
012	01/01/2023	REVISION
013	01/01/2023	REVISION
014	01/01/2023	REVISION
015	01/01/2023	REVISION
016	01/01/2023	REVISION
017	01/01/2023	REVISION
018	01/01/2023	REVISION
019	01/01/2023	REVISION
020	01/01/2023	REVISION
021	01/01/2023	REVISION
022	01/01/2023	REVISION
023	01/01/2023	REVISION
024	01/01/2023	REVISION
025	01/01/2023	REVISION
026	01/01/2023	REVISION
027	01/01/2023	REVISION
028	01/01/2023	REVISION
029	01/01/2023	REVISION
030	01/01/2023	REVISION
031	01/01/2023	REVISION
032	01/01/2023	REVISION
033	01/01/2023	REVISION
034	01/01/2023	REVISION
035	01/01/2023	REVISION
036	01/01/2023	REVISION
037	01/01/2023	REVISION
038	01/01/2023	REVISION
039	01/01/2023	REVISION
040	01/01/2023	REVISION
041	01/01/2023	REVISION
042	01/01/2023	REVISION
043	01/01/2023	REVISION
044	01/01/2023	REVISION
045	01/01/2023	REVISION
046	01/01/2023	REVISION
047	01/01/2023	REVISION
048	01/01/2023	REVISION
049	01/01/2023	REVISION
050	01/01/2023	REVISION
051	01/01/2023	REVISION
052	01/01/2023	REVISION
053	01/01/2023	REVISION
054	01/01/2023	REVISION
055	01/01/2023	REVISION
056	01/01/2023	REVISION
057	01/01/2023	REVISION
058	01/01/2023	REVISION
059	01/01/2023	REVISION
060	01/01/2023	REVISION
061	01/01/2023	REVISION
062	01/01/2023	REVISION
063	01/01/2023	REVISION
064	01/01/2023	REVISION
065	01/01/2023	REVISION
066	01/01/2023	REVISION
067	01/01/2023	REVISION
068	01/01/2023	REVISION
069	01/01/2023	REVISION
070	01/01/2023	REVISION
071	01/01/2023	REVISION
072	01/01/2023	REVISION
073	01/01/2023	REVISION
074	01/01/2023	REVISION
075	01/01/2023	REVISION
076	01/01/2023	REVISION
077	01/01/2023	REVISION
078	01/01/2023	REVISION
079	01/01/2023	REVISION
080	01/01/2023	REVISION
081	01/01/2023	REVISION
082	01/01/2023	REVISION
083	01/01/2023	REVISION
084	01/01/2023	REVISION
085	01/01/2023	REVISION
086	01/01/2023	REVISION
087	01/01/2023	REVISION
088	01/01/2023	REVISION
089	01/01/2023	REVISION
090	01/01/2023	REVISION
091	01/01/2023	REVISION
092	01/01/2023	REVISION
093	01/01/2023	REVISION
094	01/01/2023	REVISION
095	01/01/2023	REVISION
096	01/01/2023	REVISION
097	01/01/2023	REVISION
098	01/01/2023	REVISION
099	01/01/2023	REVISION
100	01/01/2023	REVISION

A3
 ECLATE - DT 1/7
 LPO d'Artois
 CODE DE
 2023
 00015
 00

Emploi du temps TRICS

LPO LYCEE DES METIERS D'ARTOIS

03/10/2023 13:46 - Page 1

TRICS - Année Complète

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h05	FRANCAIS DUFLOT S. /201	ARTS APPL.CULT.ARTIS FIEVET D. /109 - ARTS	CO-INTERVENTION MATHS-PRO BERRAH M.,MASIUK F. /209	HISTOIRE-GEOGRAPHIE - EMC DUFLOT S. /201	
9h00	ACCOMPAGNEMT. PERSO. DUFLOT S. /201	CO-INTERVENTION FR - PRO DUFLOT S.,HENIN C. /201	CHEF D'ŒUVRE MASIUK F. AT Chaudr Ind BACPRO	ANGLAIS LV1 PAUL C. /204	ANGLAIS LV1 PAUL C. /204
9h55	ED.PHYSIQUE & SPORT. DEBEUGNY D.	DESSIN INDUSTRIEL LEMANSKI C. /114 - DT1	ED.PHYSIQUE & SPORT. DEBEUGNY D.	PREVENT.-SANTÉ-ENV. UFUKSEN F. /208 - PSE	ACCOMPAGNEMT. PERSO. HENIN C. AT Chaudr Ind BACPRO
10h10					
11h05				ACCOMPAGNEMT. PERSO. BERRAH M. /209	CO-INTERVENTION FR - PRO DUFLOT S.,HENIN C. /210
12h00					
12h55	Projet	ENS. PROF. INDUST. MASIUK F. Chaudr Ind CAP,0004 - T1		Projet	CHEF D'ŒUVRE BERRAH M. /108 - SP1
13h50					FRANCAIS DUFLOT S. /201
14h45	ENS. PROF. INDUST. MASIUK F. Chaudr Ind CAP,0004 - T1	DESSIN INDUSTRIEL LEMANSKI C. /114 - DT1		ENS. PROF. INDUST. HENIN C. Chaudr Ind CAP,1116 - T6	MATHÉMATIQUES BERRAH M. /209
15h00	Projet	Projet			MATHÉMATIQUES BERRAH M. /209
15h55		CHEF D'ŒUVRE MASIUK F. AT Chaudr Ind CAP	CO-INTERVENTION MATHS-PRO BERRAH M.,MASIUK F. /209		CHEF D'ŒUVRE LEMANSKI C. /114 - DT1
16h50					
17h45					

RÈGLEMENTATION CONCERNANT LA MANUTENTION MANUELLE

Le code du travail indique qu'il faut :

- > privilégier la manutention mécanique
- > limiter les charges :

• en fonction du sexe et de l'âge

Hommes		Femmes	
16 à 17 ans	A partir de 18 ans	16 à 17 ans	A partir de 18 ans
20 kg	55 kg	10 kg	25 kg

De plus, le transport sur diable est interdit au personnel de moins de 18 ans et aux femmes enceintes. Pour les femmes, il est limité à une charge de 40 kg, poids du diable compris.

- le personnel ne peut être admis à porter de façon habituelle des charges supérieures à 55 kg qu'à condition d'avoir été reconnu apte par le médecin de prévention, sans que ces charges puissent être supérieures à 105 kg

- > former le personnel au déplacement des charges (gestes et postures)
- > mettre à disposition du personnel des équipements de protection individuelle adaptés

La norme AFNOR NFX 35-109 est plus restrictive que la réglementation en ce qui concerne les limites acceptables de port manuel de charge. Elle tient compte des critères de masse transportée, du soulèvement, de la fréquence du transport, de la distance parcourue, de l'âge et du sexe.

Les limites recommandées pour le port occasionnel de charges sont :

Hommes		Femmes	
15 à 18 ans	18 à 45 ans	15 à 18 ans	18 à 45 ans
45 à 65 ans	25 kg	12 kg	15 kg
15 kg	30 kg	12 kg	15 kg

Dans le cas de port répétitif de charges, les limites recommandées sont plus basses.

Article R. 4541-7

L'employeur veille à ce que les travailleurs reçoivent des indications estimatives et, chaque fois que possible, des informations précises sur le poids de la charge et sur la position de son centre de gravité ou de son côté le plus lourd lorsque la charge est placée de façon excentrée dans un emballage.